

Département de l'Aude Arrondissement de Narbonne	REPUBLIQUE FRANCAISE Liberté – Egalité - Fraternité	Extrait n°2017/001/5.7
--	---	------------------------

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

COMMUNE DE LEUCATE

DOMAINE :
Affaires
générales /
intercommunalité

OBJET : Grand
Narbonne :
charte de
mutualisation
des services.

**Nombre de
Conseillers
Municipaux en
exercice :** 27

**Convocation en
date du :**
18/03/2017

**Affichage en date
du :**
05/04/17

**Transmission en
préfecture en
date du :**
05/04/17

Séance du Conseil Municipal du **25 mars 2017 à 9 heures**
Le Conseil Municipal de la Commune de Leucate, légalement convoqué, s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances, Sous la présidence de **M. Michel PY, Maire.**

Présents : M. Michel PY – Mme Monique CHING – M. René CORBEFIN – M. Yves PICAREL – M. Philippe DESLOT – M. Jean Paul SMALBEEN – M. Daniel PETIT – M. Pierre GUILLON – Mme Christine DUPLISSY – M. Yann HERICOURT – Mme Annie BOFFELLI – Mme Nathalie CHAPPERT GAUJAL – Mme Hamel LAHCINI – Mme Virginie MATHELIN – M. Luca JAULENT – M. Alain PRIVAT – Mme Laure Emmanuelle PHILIPPE – Mme Nancy PALAZZI – M. Serge PARNAUD – M. Patrice BESSON.

Formant la majorité des membres en exercice.

Procurations : Mme Louise PAPEGAY à M. Yves PICAREL – Mme Evelyne ROUFFIA à M. Philippe DESLOT – Mme Suzanne GRACIA à M. René CORBEFIN – M. Richard FARINES à Mme Nathalie CHAPPERT GAUJAL – Mme Gaëlle COUSIN à Mme Monique CHING – Mme Caroline BARBEAU à M. Lucas JAULENT – M. Philippe MAZENS à Mme Laure Emmanuelle PHILIPPE.

Secrétaire : M. Yves PICAREL

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée que le schéma de mutualisation des services est imposé par la loi du 16/12/2010 de réforme des collectivités territoriales mais l'engagement dans la démarche de mutualisation traduit d'autres objectifs : une recherche de synergies fortes, d'organisation de liens de proximité entre collectivités, la mise en œuvre d'une organisation innovante et performante qui renforcera chaque échelon : communal et intercommunal et permettra de préserver ou d'améliorer l'accessibilité des services pour tous les habitants du territoire.

C'est pourquoi, afin d'ouvrir de nouveaux chantiers de mutualisation en disposant du consensus le plus large possible, le Grand Narbonne a élaboré une Charte de Mutualisation qui affiche la vision commune des élus sur le projet de mutualisation à l'échelle du territoire.

REÇU EN PREFECTURE
Le 05/04/2017
Appréhensions et Logos de France

011-211102925-20170925-2017_001_5_7-DE

**CERTIFIEE
EXECUTOIRE**

- par réception
Préfecture le :

05/04/17

Accusé de
réception en
Préfecture du

05/04/17
N° 18807

Cette Charte, rédigée au travers d'un processus concerté après examen par le Bureau Communautaire et la Commission 1 du Grand Narbonne et adoption par la Conseil Communautaire du 22/12/2016 est aujourd'hui soumise à approbation du Conseil municipal.

Elle énonce clairement la démarche destinée à renforcer l'intégration intercommunale tout en garantissant aux communes de conserver leur identité territoriale et un rôle d'acteurs à part entière.

Il est proposé au Conseil :

► **D'adopter** la Charte de Mutualisation telle que jointe en annexe.

► **D'autoriser** Monsieur le Maire à effectuer toutes démarches et à signer tous documents relatifs à la réalisation de ce projet.

**POUR : 25
CONTRE : 0
ABSTENTION : 2**

Fait et délibéré en séance le jour, mois et an ci-dessus et ont, les membres présents, signé au registre.

La convocation du C.M et le compte rendu de la présente délibération ont été affichés conformément aux Articles L.2221-7 et L.2121-7 du C.G.C.T.

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Montpellier dans les deux mois à compter de sa publication.

A Leucate, le 25/03/2017



Le Maire,

Michel PY
Michel PY

REÇU EN PREFECTURE

le 05/04/2017

Appréhension en ligne de la préfecture